

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2023

\*\*\*\*\*

Convocation adressée aux  
délégués le :

26 janvier 2023

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 27
- Votants : 45

Délibération affichée le :

8 février 2023

Délibération certifiée

exécutoire le :

8 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le 26 janvier, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Philippe BOULERT, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Kevin DEGREAUX, M. Jérôme DEMULIER, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMÉZ, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, Mme Leslie DZIURLA, M. Patrice FRERE, M. André GUILLOU, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Mme Nathalie LIMEUX, M. Stéphane POULET, Mme Ewa VIVIER, M. Frédéric WALLEY, Mme Carine BANAS, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Nicolas GODART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Patrick PIQUET BACQUET.

Etaient excusés : M. Jean-Luc BOULET, M. Manuel LENGAGNE, M. Sylvain ROBERT, Mme Monique ZABARSKI.

Ont donné procuration : Monsieur Marcel PART à Monsieur Patrice FRERE, Monsieur Sébastien OGEZ à Madame Carine BANAS, Madame Anne-Sophie DUBOIS à Madame Nathalie LIMEUX, Monsieur Dominique DELECOURT à Monsieur Philippe BOULERT, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Christophe DRUELLES à Monsieur Philippe DALLE, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Jean-François ANTONINI à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Pascale JOURDAIN à Monsieur Jérôme DEMULIER, Madame Joëlle FONTAINE à Monsieur André GUILLOU, Monsieur Sébastien DECARPENTRY à Monsieur Frédéric WALLEY, Madame Véronique DERANSY à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Alain QUEVA à Monsieur Alain DE CARRION, Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Jean-Marie DUPONT, Monsieur Bernard JASPART à Monsieur Jean-Louis LEFEBVRE, Monsieur Jean François CARON à Monsieur Patrick PIQUET BACQUET, Monsieur Olivier GACQUERRE à Monsieur Philippe DRUMÉZ.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET BACQUET

**LISTE DES  
DELIBERATIONS**

**0 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2022**

Le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité le compte-rendu du Comité Syndical du 19 octobre 2022

**1 - SECONDLY : DEMANDE D'IMPLANTATION POUR CONSTRUIRE UNE NOUVELLE UNITE DE RECYCLAGE ET DE PRODUCTION- PROLONGATION DE LA RESERVATION DE LA PARCELLE**

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- **Prolonge** la réservation de la parcelle d'environ 2.3 ha à l'extrémité de la rue de Prague pour l'implantation de la société Secondly au prix de 25 € H.T. /m<sup>2</sup>,
- **Précise** que cette réservation est valable jusqu'au 30 juin 2024,
- **Précise** que la vente de la parcelle fera l'objet d'une délibération ultérieure.

## 2 - EXTENSION EUROCAP : VENTE D'UNE PARCELLE DE 4 155 M<sup>2</sup>

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, :

- **Approuve** la vente de ladite emprise foncière d'une surface arpentée totale d'environ 4 155 m<sup>2</sup> correspondant à la parcelle cadastrée AC 725 située à l'intersection de l'Avenue de Londres et de la rue de Cardiff sur le territoire de la Commune de Douvrin à la société BECI ou tout autre société portant le projet immobilier pour la société BECI au prix de 25 € H.T. /m<sup>2</sup>,
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes de vente et, si besoin, les avant-contrats de vente,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée.

## 3 - PROMOTEUR INVESTISSEUR BVI.EU : VENTE D'UNE PARCELLE DE 16 509 M<sup>2</sup> POUR LA CREATION D'UN PARC D'ACTIVITES

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la vente de ladite emprise foncière d'une surface arpentée totale d'environ 16 509 m<sup>2</sup> correspondant aux parcelles cadastrées AS 422 et AS 423 située à l'intersection de l'Avenue de Sofia et de la départementale RD 163 sur le territoire de la Commune de Billy-Berclau à la société BVI-invest.fr ou tout autre société portant le projet immobilier pour la société BVI.EU au prix de 30 € H.T. /m<sup>2</sup>,
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes de vente et, si besoin, les avant-contrats de vente,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée,
- **Précise** que la validité de cette délibération court jusqu'au 30 juin 2024.

## 4 - AÏNOWA : VENTE D'UNE PARCELLE POUR UN PROJET IMMOBILIER DE BUREAU

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la vente de ladite emprise foncière d'une surface d'environ 23 500 m<sup>2</sup> correspondant à une partie de la parcelle cadastrée AD 676 située à l'intersection de l'Avenue de Londres et du boulevard de l'Ouest sur le territoire de la Commune de Douvrin à la société Aïnowa ou tout autre société portant le projet immobilier pour la société Aïnowa au prix de 30 € H.T. /m<sup>2</sup>,
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes de vente et, si besoin, les avant-contrats de vente,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée.
- **Précise** que la validité de cette délibération court jusqu'au 30 juin 2024.

## 5 - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL : RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer les conventions avec les Voies Navigables de France.

## 6 - SURVEILLANCE DU PARC DES INDUSTRIES : AVENANT N°2 : AUGMENTATION DES PRIX ET PROLONGATION DU DELAI

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°2 avec la société Luxant Security Industry pour modifier les conditions tarifaires du marché en augmentant de 7.5 % les prix du marché et pour prolonger d'un an le marché actuel, soit jusqu'au 30 avril 2024.

## **7 - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DES HAUTS-DE-FRANCE SUR LA GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PARC DES INDUSTRIES ARTOIS-FLANDRES (SIZIAF) POUR LES EXERCICES 2018 ET SUIVANTS**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Acte** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des hauts-de-France sur la gestion du SIZIAF en cours des exercices 2018 et suivants, et des débats qui se sont tenus.

## **8 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Prend acte** du débat sur les orientations budgétaires 2023.

### **Points d'information**

#### **1. Décisions du Président**

- **2022-10 - Marché de relevés topographiques et bathymétriques**
- **2022-11 - Marché de prélèvements de sols et sédiments**
- **2022-12 - Bail commercial CREATIQUE**
- **2023-01 - Marché de prestations de communication**
- **2023-02 - AMO DSP Assainissement**
- **2023-03 - Bail commercial ARTELEC**

#### **2. Le prochain comité syndical est prévu le mercredi 29 mars à 18 h 30.**

L'ordre du jour étant écoulé, la séance est levée à 19 h 50.